

# REGLEMENT INTERIEUR

## RECEPTION

Ouvert de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 en basse saison. De 8h00 à 19h00 en haute saison. Les personnes doivent se présenter à la réception munies d'une pièce d'identité. Le camping est interdit à toute personne non enregistrée. Les visiteurs doivent laisser leur véhicule à l'extérieur du camping et se présenter à la réception. Ils sont admis dans le camping sous la responsabilité de ceux qui les reçoivent. **Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront pas admis.**

## PAIEMENT

Il est dû selon le nombre de personnes et de nuits passées sur le terrain (voir tarifs affichés). Les emplacements sont payés toutes les semaines. Les locations de mobil-home doivent être soldées avant l'arrivée.

## INSTALLATION

Les clients s'installent à l'emplacement indiqué, conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

## DEPART

Les emplacements doivent être libérés avant midi. Les campeurs ayant l'intention de partir avant l'ouverture de la réception doivent effectuer leur paiement la veille avant 17h. Pour les locations les départs et inventaires de Mobil-home se font entre 8h et 11h.

## ANIMAUX

**Les chiens de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie sont interdits.** Les chats sont interdits dans les mobil-home. Pour les animaux autorisés, le carnet de vaccination à jour est obligatoire. Les animaux doivent être tenus en laisse. Ils ne doivent pas être laissés seuls sur l'emplacement ou dans un mobil-home. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, et par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur le camping.

## CIRCULATION

La vitesse est strictement limitée à 10km/h dans l'enceinte du camping. La circulation des véhicules est interdite après 00h00. Le matin, l'ouverture des barrières se fait à 8h00.

## COURRIER

Le courrier est distribué à la réception.

## BRUIT

Le silence doit être total à partir de 22h00.

## SANITAIRE

Les parents doivent accompagner leurs jeunes enfants aux sanitaires, et faire respecter l'hygiène des lieux.

## PISCINE

**Piscine et pataugeoire non surveillées.** Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'enceinte de la piscine. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident. L'accès à la piscine est strictement réservé aux campeurs et locataires de mobil-home. **Les visiteurs n'ont pas accès à la piscine.** Le port du bracelet du camping est obligatoire pour accéder à la piscine. **Le port des shorts de bain, bermudas ou tout autre tenue couvrante et habillée sont interdits.**

## ENFANTS

Les enfants devront être sous la surveillance de leurs parents.

## INSTALLATIONS

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'aspect et à l'hygiène du camping. Les plantations doivent être respectées.

## SECURITE

**Pour votre sécurité, les barbecues à charbon de bois et à gaz sont interdits dans le camping (arrêté préfectoral).** Avant votre installation, repérez les endroits où sont placés les extincteurs et les lances à incendie (se référer au plan).

**La direction décline toute responsabilité pour les vols, perte d'objets, dommages de quelque nature qu'ils soient et qui interviendraient dans le camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation. Les usagers du terrain de camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.**

Pour votre sécurité, ne laissez pas d'objet de valeur, papiers, argent dans votre voiture, votre tente, caravane ou camping car. Nous vous rappelons que des coffres sont présents dans tous les mobil-home et à la location pour les campeurs.

## AFFICHAGE

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du camping et au bureau d'accueil. Il est également remis aux clients.

## RESPECT ENVIRONNEMENT.

**DECHETS** : Les ordures ménagères doivent être déposées dans le local « ordures ménagères », situé à l'entrée du camping. Des containers pour le tri sélectif sont installés sur le parking à l'entrée du camping. Nous vous invitons à trier vos déchets dans le respect des consignes données sur les containers.

**VEGETAUX** : Tous nos déchets végétaux sont amenés chez BRL pour le compostage.

**EAU** : Pour une meilleure gestion de l'eau, les lavabos et les douches sont équipés de « presto ». Le goutte à goutte gère l'arrosage des végétaux.

**ENERGIE** : Pour réduire la consommation d'énergie, les sanitaires sont équipés de cellules photoélectriques qui commandent automatiquement l'éclairage. Nous vous invitons à éteindre toutes les lumières intérieures et extérieures en quittant votre location. De plus, les circuits d'eau chaude des mobil-home sont isolés, évitant une déperdition de chaleur.

## INTERDICTION

Il est interdit de recharger son véhicule électrique, dans l'enceinte du camping sans autorisation préalable de la direction.

**Le fait de camper sur le terrain, ou louer un mobil-home, implique l'application des clauses du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.**

*Merci de l'avoir lu.*

*Nous vous souhaitons un agréable séjour au Garden !*

La direction se réserve le droit d'expulser toute personne, ou tout groupe de personnes qui causeraient des nuisances et ne respecteraient pas ce présent règlement.

Dans ce cas, les sommes versées restent acquises au Camping Le Garden.

